



PLEMEUR
PLAÑVOUR

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 056-215601626-20260928-DB20260922-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mardi 22 septembre 2026

Séance Publique du
Lundi 28 septembre 2026

AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE TER ET MER

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Christian PERRIEN, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Carole DE AMORIM, Liziane LASCOMBES, Marianne POULAIN, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Aymeric VAZ PIRES, Jack MAIGNAN, Corinne GOADEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAUT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Brigitte LE LIBOUX, Thomas EDOUARD à Armelle GEGOUSSE.

Secrétaire de séance : Liliane MARTEVILLE.

Présents : 31

Pouvoirs : 02

Absent : 00

n°22

AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE TER ET MER

Rapporteur : Cédric ORVOËN

Par acte reçu par Maître Damien AUGU, notaire, en date du 18 octobre 2010, un bail emphytéotique a été conclu entre la Commune de PLOEMEUR, en qualité de bailleur et l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU MORBIHAN, devenu depuis MORBIHAN HABITAT, en qualité d'emphytéote.

Ce bail portait sur la mise à disposition des parcelles communales suivantes, destinées à la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes :

SECTION	NUMERO	CONTENANCE	NATURE
DC	210	00 a 48 ca	Terrain
DC	212	77 a 54 ca	Terrain
DC	214	11 a 77 ca	Terrain
AY	902	10 a 20 ca	Terrain

A la demande de la Direction gérant l'EHPAD, il a été demandé la pose d'une clôture afin de garantir la sécurité des résidents.

Lors du bornage en présence de la commune et de la SA d'HLM LES AJONCS, il a été convenu de l'emplacement d'une clôture à l'intérieur de la parcelle réduisant ainsi sa superficie :

SECTION	NUMERO	CONTENANCE	NATURE
DC	Lot A	173 m ²	Terrain

De plus, une parcelle n'avait pas été intégrée initialement au bail emphytéotique. Il a été jugé nécessaire, afin de clarifier les droits d'usage et d'entretien et d'éviter toute ambiguïté en matière de responsabilité, d'en régulariser la situation juridique.

En conséquence, il a été convenu entre les parties que la parcelle ci-après désignée sera ajoutée au périmètre du bail emphytéotique, à savoir :

SECTION	NUMERO	CONTENANCE	NATURE
DC	217	00 a 01 ca	Espace vert

